

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Pour bien comprendre la vraie nature du projet de loi que nous présente aujourd'hui le gouvernement, il nous faut faire un retour en arrière et nous rappeler comment nous en sommes venus à négocier un accord d'union économique avec les États-Unis.

Les Canadiens devraient se rappeler un premier ministre qui faisait, il y a quelques années, des prévisions du genre: «Vous pouvez parier votre chemise que lorsque les États-Unis prendront des mesures protectionnistes, le Canada ne sera pas visé étant donné les relations particulières que nous entretenons avec nos voisins du sud.» Ou encore ces braves paroles du premier ministre: «Le Congrès des États-Unis lançaient des flèches, mais en direction du Japon, et non en direction du Canada.»

Une voix: Il n'a jamais dit cela.

M. Tobin: De bons amis, de bons voisins. Par la suite, un bon matin, quelle ne fut pas la surprise du premier ministre (M. Mulroney)—

Une voix: Où a-t-il dit cela?

M. Tobin: ... pour ne pas dire son grand chagrin, de constater que son allié lui avait joué un mauvais tour. Que s'était-il passé? Les États-Unis avaient pris certaines mesures contre le bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. A l'origine, ces mesures visaient les bardeaux de cèdre. Les Américains avaient également pris certaines mesures contre le poisson canadien. Ils ont également pris des mesures contre l'acier canadien. Ils ont érigé des barrières non tarifaires contre les produits agricoles canadiens, surtout contre le porc.

Quelle a été la réaction au pays, un pays où l'on donne fort à parier que l'on ne sera pas touché par les mesures protectionnistes américaines? La réaction a été violente, ce fut une réaction de colère, de ferveur nationale. Le gouvernement a répondu.

Le premier ministre a dit de ne pas s'en faire; il a dit: «nous irons de l'autre côté de la frontière et s'il vous reste encore un peu d'argent, je donne fort à parier que nous allons conclure un accord soustrayant le Canada aux mesures protectionnistes américaines et à tous les remous qu'elles engendrent, et que nous aurons un accès garanti au marché américain.»

Il a dit au *New York Times* que la loi commerciale américaine ne pourrait pas s'appliquer au Canada, un point c'est tout, lorsqu'il aurait terminé de négocier.

Il ne faut pas oublier la façon dont nous avons conclu cet accord. Le premier ministre tenait mordicus à ce que le Canada ait un accès garanti au marché américain. Posons-nous donc une question pertinente. Au cours des négociations, le Canada a-t-il atteint l'objectif principal fixé par le premier ministre? Ce n'est pas l'objectif principal du NPD, mais bien celui du premier ministre. L'avons-nous atteint? Non. Aucune disposition de ce projet de loi ni de l'accord dont il découle ne garantit au Canada l'accès au marché américain. Nous n'avons pas obtenu gain de cause. Nous n'avons donc pas atteint notre objectif principal.

Pour être juste, pour évaluer un accord, il faut se poser deux questions: Qu'obtenez-vous et que donnez-vous en retour? Toute société, si nous devons supposer que le Canada est une

société—d'ailleurs le gouvernement voudrait que nous le fassions—envisageant une entreprise conjointe avec un partenaire dix fois plus important et puissant qui, bien entendu, paraît attrayante en surface, devrait se demander ce qu'elle va retirer de cette union économique avec une entreprise beaucoup plus importante.

Chose certaine, tout chef d'entreprise, aussi alléché soit-il par les perspectives d'une entreprise conjointe avec une société dix fois plus importante, retomberait les pieds sur terre si à la fin des négociations, il voyait le résultat en définitive et s'apercevait que son nouveau partenaire détient 52 p. 100 des actions dans son entreprise et qu'il n'est plus tout à coup qu'un locataire d'un partenaire beaucoup plus puissant.

Qu'avons-nous donné dans cet accord? Nous avons donné beaucoup sur le plan des investissements. Nous avons octroyé aux Américains le droit d'acheter carrément les ressources très importantes de notre pays, ressources auxquelles ils ne peuvent avoir accès autrement.

Une voix: C'est faux.

M. Tobin: Nous avons cédé sur le plan de l'énergie. Nous avons mis un terme à l'époque où le Canada pouvait être considéré comme un pays ayant une politique énergétique bien à lui, faite pour les Canadiens, par des Canadiens, et nous sommes devenus une partie du réseau énergétique continental.

Dorénavant, un Canadien ne pourra pas espérer tirer rien de plus qu'un habitant de Los Angeles d'une ressource trouvée sur notre territoire ou dans nos eaux. A la suite de la conclusion de cet accord, les Canadiens n'ont pas plus de droits sur notre énergie que les citoyens américains. Le Canada est devenu une partie du réseau énergétique continental.

Qu'avons-nous donné d'autre? Il y a tout un domaine, les subventions, que l'on n'a pu définir à temps pour la signature de l'accord et nous l'avons donc mis de côté. Nous avons déclaré que durant sept ans, nous tenterions d'harmoniser nos relations. Je mesure cinq pieds huit pouces. Je sais pertinemment que si je me mesure à une personne de six pieds huit pouces, je n'ai pas le dessus.

En terminant, je voudrais m'adresser au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a commencé sa carrière aux côtés de son père en 1947-1948 dans le cadre de la bataille pour la Confédération, alors que les Terre-Neuviens qui avaient un choix, chose que les Canadiens n'ont pas en l'occurrence, ont pris le parti du Canada. Je vais vous dire qui s'est opposé avec force à l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération. Le député de Saint-Jean-Ouest, son père et sa famille ont été les premiers à réclamer une union économique entre Terre-Neuve et les États-Unis. Ce ministre tente, par un moyen détourné, de réaliser ce qu'il n'a pu accomplir directement il y a une quarantaine d'années. Il ne s'agit pas cette fois d'une union économique entre Terre-Neuve et les États-Unis. Je lui dis que les Canadiens sont un peuple tranquille, des gens paisibles, peu démonstratifs qui ne font pas non plus étalage de leur nationalisme comme le font les Américains. Il ne faut pas grand-chose pour mettre au jour, chez un Canadien, surtout un nouveau Canadien de Terre-Neuve, la plus jeune province du Canada, des convictions inébranlables.